

Que l'on modifie l'article 18 du bill C-176, tendant à créer le Conseil national de commercialisation des produits de ferme et à autoriser la création d'offices nationaux de commercialisation des produits de ferme, par l'adjonction, immédiatement après la ligne 38 à la page 13, du paragraphe suivant:

«Restriction (3) La proclamation aux paragraphes (1) ou (2) qui désigne un produit de ferme autre que les œufs ou la volaille ou toute partie d'œuf ou de volaille ne doit pas énoncer, pour le plan de commercialisation qu'un office a le pouvoir d'exécuter de modalité permettant à cet office de fixer et déterminer en quelle quantité un produit réglementé pourra être commercialisé dans le commerce interprovincial ou le commerce d'exportation par des personnes qui s'occupent d'une telle commercialisation.»

M. l'Orateur: La chambre est-elle prête à se prononcer ?

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à adopter ladite motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Que ceux qui acceptent la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Selon moi, les oui sont plus nombreux. Je déclare la motion adoptée sur division.

(La motion de l'honorable M. Olson est adoptée.)

M. McIntosh: Monsieur l'Orateur, je ne vous ai pas entendu demander le consentement unanime.

M. l'Orateur: Le député comprendra que nous avons maintenant un problème. L'unanimité dont parle le député et dont j'ai parlé tout à l'heure avait trait à la présentation de la motion. Je ne voudrais pas que le député se trouve dans une position difficile. Je pense que tout est fait par consentement et par accord entre les partis. Lorsque le député a signalé tout à l'heure à la présidence qu'il avait l'intention de présenter une motion et lorsqu'il s'est référé à cet amendement précis à l'article 18, la présidence a indiqué au député en question, ainsi qu'au député de Joliette (M. La Salle), que le consentement unanime serait nécessaire pour qu'il puisse proposer sa motion. C'est pourquoi j'ai hésité avant de mettre la question aux voix et c'est pourquoi j'ai regardé dans la direction du député de Swift Current-Maple Creek (M. McIntosh) en espérant que lui-même ou d'autres députés me signaleraient qu'ils n'étaient pas disposés à donner leur consentement unanime. C'est là mon interprétation du règlement et mon interprétation de la situation.

Nous en sommes maintenant à un point où j'ai mis la question au voix sans objection du député ni du député de Joliette. J'accueillerais volontiers les commentaires des députés qui voudraient aider la présidence face à ce problème.

M. McIntosh: Monsieur l'Orateur, très souvent, lorsque le consentement unanime de la Chambre était nécessaire, je me souviens que l'Orateur demandait habituellement s'il y avait consentement unanime. Si Votre Honneur l'a demandé cette fois, je ne l'ai pas remarqué. C'est ce que je voulais signaler.

M. l'Orateur: Je comprends votre remarque. J'ai signalé au député que, selon moi, il aurait pu ne pas y avoir consentement unanime. La question ayant déjà été soulevée aujourd'hui, je m'attendais à ce que quiconque ne désirant pas donner son consentement le signalerait à la présidence. Je suppose que le député de Joliette se trouve dans le même cas, c'est-à-dire qu'il n'était pas disposé à accorder son consentement à cette motion.

• (5.20 p.m.)

[Français]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, débattions-nous toujours la question de l'assentiment unanime de la Chambre à la motion présentée par le député de . . .

M. l'Orateur: La difficulté qui se pose présentement à la présidence provient du fait que l'honorable ministre a présenté un amendement à l'article 18 du bill C-176. On m'avait antérieurement laissé entendre que ni l'honorable député de Joliette ni l'honorable député de Swift Current-Maple Creek (M. McIntosh) ne consentiraient à la présentation de cet amendement par l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Olson). Je n'ai entendu aucune objection au moment où j'allais proposer la motion et je me demande si l'honorable député de Swift Current-Maple Creek a indiqué qu'il n'était pas disposé à donner son consentement pour que la motion soit proposée à la Chambre. Au fait, je me demandais si l'honorable député de Joliette avait des observations à faire sur le rappel au Règlement de l'honorable député de Swift Current-Maple Creek.

M. La Salle: Monsieur le président, si je comprends bien, il s'agit d'un amendement proposé par le ministre de l'Agriculture. Comme il a bien voulu me faire parvenir le texte de son amendement au préalable, je serai sûrement d'accord avec lui.

[Traduction]

M. l'Orateur: Selon l'équité et la justice, je ne puis croire que le député de Swift Current-Maple Creek (M. McIntosh) et la Chambre veuillent que la motion soit mise aux voix de nouveau. Il était convenu qu'il fallait le consentement unanime de la Chambre, et ce consentement a été donné, de sorte que je ne vois pas comment la motion pourrait être mise aux voix en bonne et due forme.

L'hon. M. McEachen: Monsieur l'Orateur, je crois que le point qu'on vient de soulever n'est pas sans importance. Le ministre de l'Agriculture (M. Olson) a demandé le consentement de la Chambre, la motion a été mise aux voix et adoptée. C'est à ce moment seulement que le député de Maple Creek-Swift Current (M. McIntosh) est intervenu. Or, il arrive souvent qu'une décision se prenne alors qu'un député est distrait. Cependant, il me semble que la Chambre a adopté cet amendement par un scrutin régulier. Il a été mis aux voix, et jusqu'à son adoption proprement dite, on n'y a fait aucune objection, même si le ministre a dit, au moment même où il prenait la parole, qu'il demandait le consentement unanime de la Chambre pour mettre la motion aux voix.

M. Horner: Au sujet du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, je reconnais et admetts votre dilemme. J'avais compris que le ministre de l'Agriculture (M. Olson) croyait devoir obtenir le consentement unanime pour présenter cette motion. Il ne l'a pas vraiment demandé. J'ai, de même que le député de Swift Current-Maple Creek (M. McIntosh)—et le hansard témoignera des paroles pronon-